

Projet éolien de Nord N11

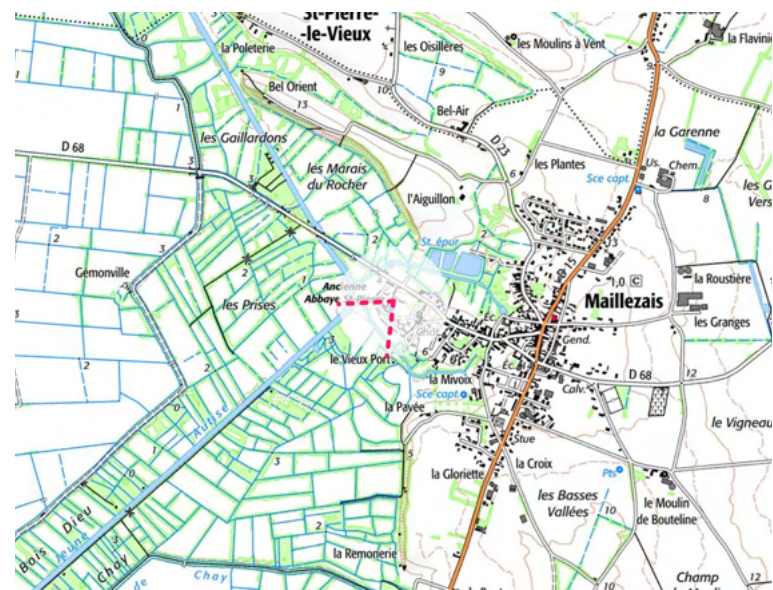
Planches Photomontages Aire d'étude éloignée

Juillet 2023



AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE : n°1 : Perception depuis la tour de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Maillezais

Enjeux : Structure paysagère et secteur panoramique Effet cumulé avec un autre parc éolien Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé

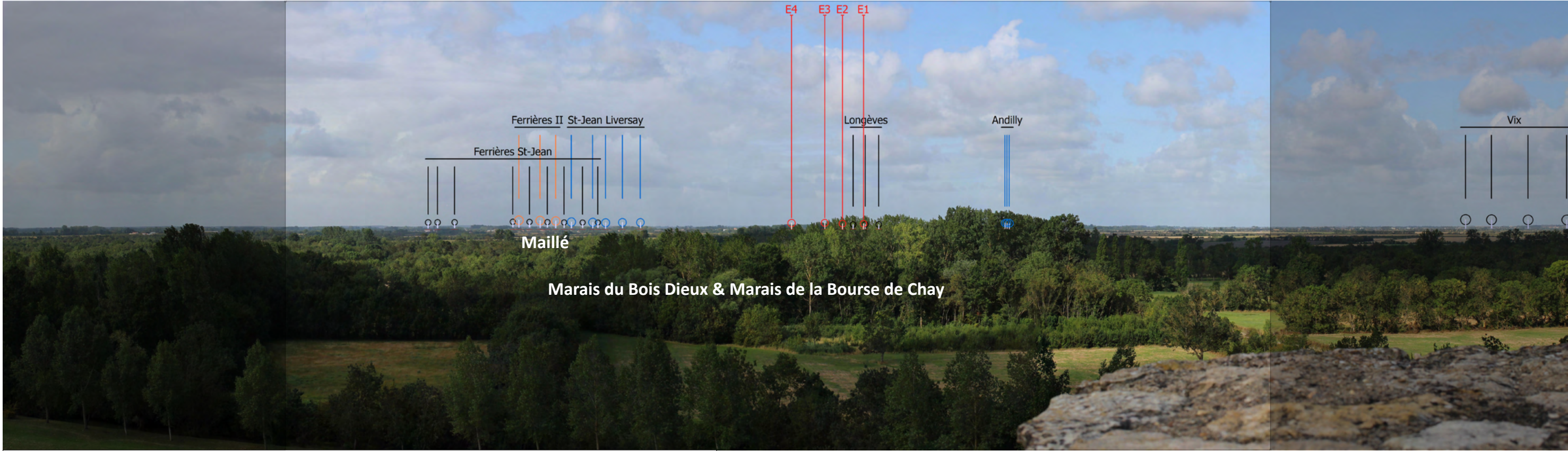


Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	8
Coordonnées L93	X 412044 ; Y 6592784
Altitude	13 m
Date et heure	30/07/2019 09h28
Eolienne la plus proche	22,7 km
Eolienne la plus éloignée	26,3 km
Nombre d'éoliennes visibles	4/4
Azimut	-136°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • *Projet* • *Parc construit* • *Parc autorisé* • *Parc en instruction*

Photographie de l'état simulé à 80°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

T Y P O L O G I E D E L' E N J E U P A Y S A G E R	É L É M E N T C O N C E R N É	A N A L Y S E P A Y S A G È R E	T Y P O L O G I E D E L' I M P A C T P A Y S A G E R	É V A L U A T I O N D E L' I M P A C T P A Y S A G E R					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Marais Poitevin (PNR)	Depuis la terrasse de la tour de l'ancienne abbaye Saint-Pierre, la vue s'ouvre sur un paysage arboré au relief tabulaire : le Marais Poitevin. La ripisylve émergeant des canaux masque en grande partie l'étendue du territoire du PNR. Le parc en projet s'inscrit en arrière-plan d'un bosquet dense, laissant entrevoir uniquement 2 éoliennes (E3 et E4) dont la fraction visible demeure très faible. Le PE Nord N11 est peu prégnant. Par ailleurs, depuis ce point de vue les éoliennes du parc en service de Vix sont plus impactantes car plus proches de l'observateur. Au vu du contexte éolien existant et à venir, l'insertion du parc en projet ne modifie pas ou très peu le paysage observé par les visiteurs. L'écrin paysager dans lequel s'insère l'édifice protégé est donc préservé.	> Pas de modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens		> Pas de modification de la lisibilité des parcs existants	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Ancienne abbaye Saint-Pierre (MH 337)		> Phénomène de visibilité > Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE :

n°2 : Perception depuis la citadelle de Vauban, à Saint-Martin-de-Ré

Enjeux : Effet cumulé avec un autre parc éolien Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	2
Coordonnées L93	X 364346 ; Y 6576571
Altitude	6 m
Date et heure	14/07/2019 16h09
Eolienne la plus proche	27 km
Eolienne la plus éloignée	31,1 km
Nombre d'éoliennes visibles	4/4
Azimut	99°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



Photographie de l'état simulé à 65°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

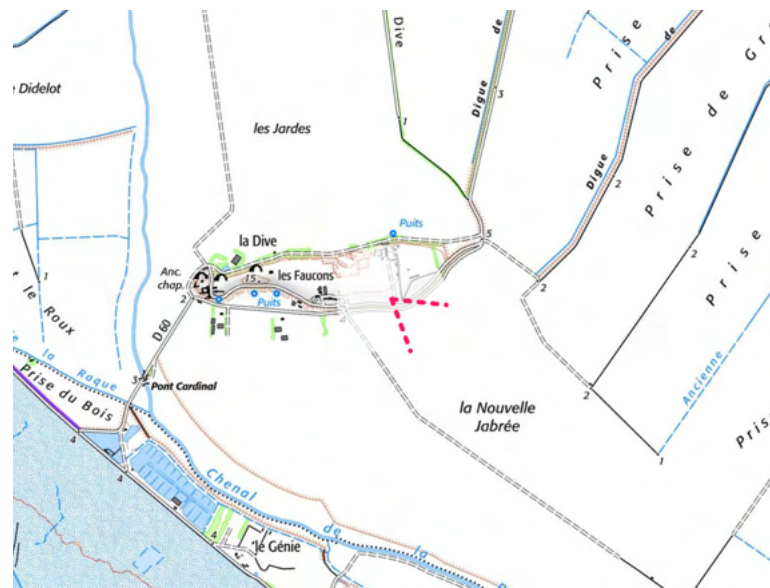
TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens	Depuis la plage qui borde les remparts de la citadelle, le parc éolien en projet s'inscrit dans la continuité visuelle du PE de Longèves et d'Andilly, avec une hauteur apparente d'éoliennes similaire. Bien qu'il puisse y avoir un chevauchement entre E1 et E3, la distance d'éloignement et la nébulosité atmosphérique réduisent l'impact de ce phénomène. L'insertion du projet renforce la présence du motif éolien à l'horizon, sur le continent, mais la prégnance visuelle des parcs éoliens reste très faible.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Citadelle Vauban (bien UNESCO)	La citadelle Vauban se situe sur le rivage nord de l'île de Ré et constitue le bien UNESCO le plus proche du parc en projet. Depuis les remparts, les visiteurs et touristes profitent d'une large ouverture visuelle sur le pertuis breton et le continent. Depuis ce point de vue, bien que le projet puisse être visible par temps clair, la distance d'éloignement (~26 km) rend les éoliennes du projet ainsi que celles des parcs à proximité peu prégnantes. L'insertion du projet ne constitue pas de point d'appel visuel notable. Ainsi, la modification de l'écrin paysager dans lequel l'édifice s'inscrit est très mesurée.	> Phénomène de visibilité > Modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°3 : Perception depuis la table d'orientation de la Dive

Enjeux : Structure paysagères et secteur panoramique

Effet cumulé avec un autre parc éolien



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiquess de la prise de vue	
Identifiant	6
Coordonnées L93	X 373574 ; Y 6586940
Altitude	12 m
Date et heure	30/07/2019 12h33
Eolienne la plus proche	20,5 km
Eolienne la plus éloignée	23,8 km
Nombre d'éoliennes visibles	4/4
Azimut	125°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

Photographie de l'état simulé à 64°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Marais Poitevin (PNR)	La table d'orientation de la Dive se situe sur les hauteurs d'une ancienne île calcaire. Depuis ce point, la vue s'ouvre sur un paysage cultivé au relief tabulaire : le Marais Poitevin. Le parc en projet s'insère à horizon, s'intercalant entre les éoliennes des parcs de Longèves, à l'image des éoliennes du PE d'Andilly. Depuis ce point de vue, aucun chevauchement visuel des machines n'est observé. Il n'y a pas de modification de lisibilité du parc existant. Par ailleurs, les interdistances entre les éoliennes du PE Nord N11 sont relativement régulières. Bien que l'insertion du projet renforce la présence et l'emprise horizontale du motif éolien dans le paysage, au vu de la distance d'éloignement, la hauteur apparente des éoliennes reste faible. Le parc en projet ne constitue pas de point d'appel visuel. De ce fait, la modification du paysage observé est mesurée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens		> Effet d'étalement sur l'horizon > Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

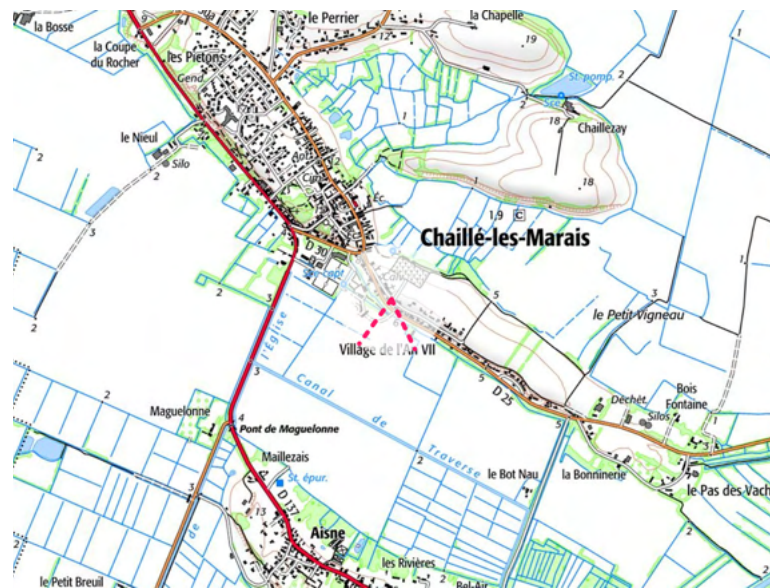
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°4 : Perception depuis la table d'orientation de Chaillé-les-Marais

Enjeux :

Structure paysagères et secteur panoramique

Effet cumulé avec un autre parc éolien



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	7
Coordonnées L93	X 391425 ; Y 6595719
Altitude	16 m
Date et heure	30/07/2019 10h35
Eolienne la plus proche	18,8 km
Eolienne la plus éloignée	19,3 km
Nombre d'éoliennes visibles	4/4
Azimut	-177°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	200 m
Hauteur totale	150 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • *Projet* • *Parc construit* • *Parc autorisé* • *Parc en instruction*

Photographie de l'état simulé à 61°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Marais Poitevin (PNR)	La table d'orientation se situe sur les hauteurs d'une ancienne île calcaire, au sud/est du bourg de Chaillé-les-Marais. Depuis ce point, la vue s'ouvre sur des parcelles cultivées et un relief tabulaire : le Marais Poitevin. Le parc en projet s'insère en arrière-plan d'un liseré bocager qui souligne l'horizon. Contrairement aux autres éoliennes du projet, le rotor de E2 est en partie masqué par cette trame arborée. En saison estivale comme en saison hivernale, la hauteur apparente des éoliennes demeure relativement faible au vu de la distance d'éloignement. La modification du paysage observé est mesurée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens	Le projet s'inscrit en superposition visuelle avec les parcs éoliens de Longèves et d'Andilly. Deux chevauchements sont perceptibles entre le rotor de E4 et une machine du parc en service et entre E1 et une autre machine du parc autorisé. Les superpositions observées entre les éoliennes de ces parcs créent des interférences visuelles. Les interdistances entre les éoliennes du PE Nord N11 sont régulières. Par ailleurs, la distance d'éloignement réduit la prégnance des éoliennes et minimise l'impact des chevauchements. La modification du paysage observé reste mesurée.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification > Modification de la lisibilité des parcs existants > Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

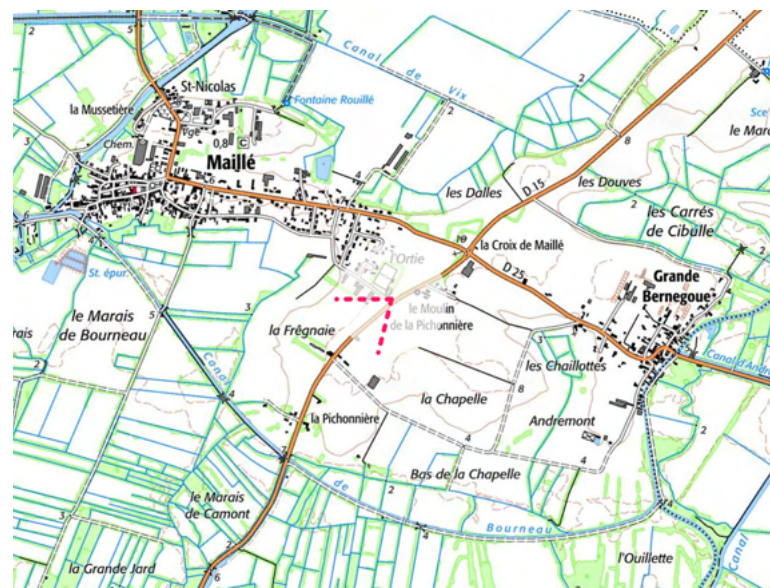
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°5 : Perception depuis la frange sud de Maillé, en bordure du site du Marais mouillé Poitevin

Enjeux :

Effet cumulé avec un autre parc éolien

Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	10
Coordonnées L93	X 409677 ; Y 6588953
Altitude	10 m
Date et heure	23/05/2019 08h59
Eolienne la plus proche	18,4 km
Eolienne la plus éloignée	22,1 km
Nombre d'éoliennes visibles	0/4
Azimut	-131°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • *Projet* • *Parc construit* • *Parc autorisé* • *Parc en instruction*

Photographie de l'état simulé à 74°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

T Y P O L O G I E D E L' E N J E U P A Y S A G E R	É L É M E N T C O N C E R N É	A N A L Y S E P A Y S A G È R E	T Y P O L O G I E D E L' I M P A C T P A Y S A G E R	É V A L U A T I O N D E L' I M P A C T P A Y S A G E R					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens	Depuis les abords du site classé du Marais mouillé Poitevin le parc éolien s'insère en arrière-plan d'une haie bocagère dense. Le PE Nord N11 n'est donc pas perceptible depuis ce point de vue, en saison estivale comme en saison hivernale. Il n'y a pas de modification de l'écrin paysagé du site protégé.	> Pas de modification de la lisibilité des parcs existants	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Site classé du Marais mouillé Poitevin		> Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

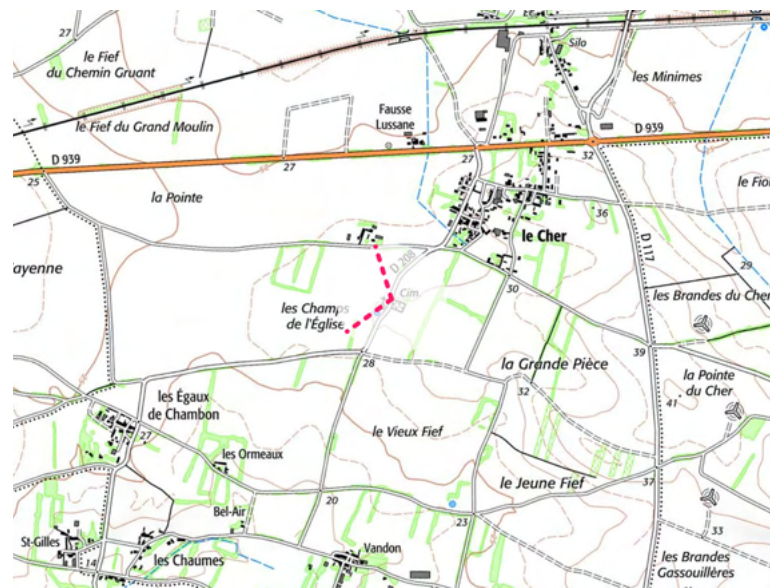
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°6 : Perception depuis les abords de l'église Saint-Jacques du Cher à Chambon

Enjeux :

Effet cumulé avec un autre parc éolien

Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé

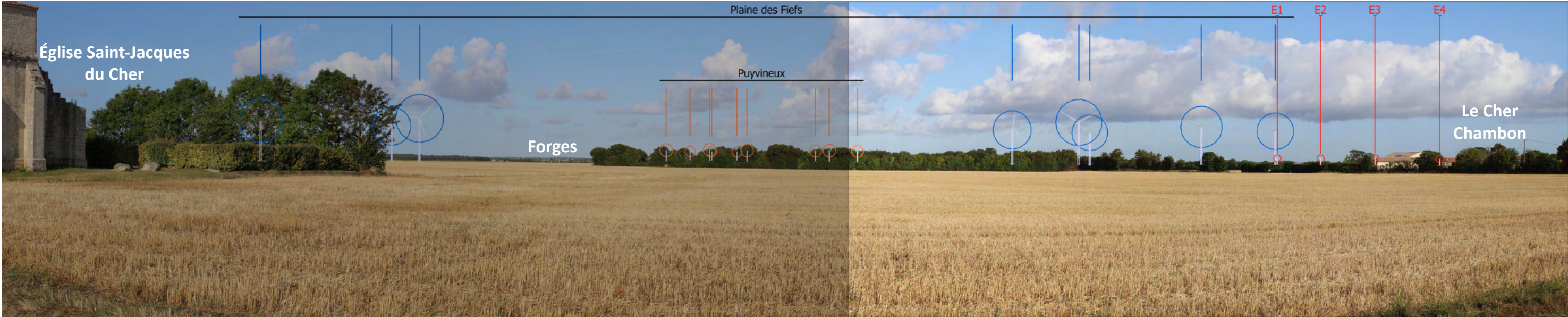


Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	214
Coordonnées L93	X 402727 ; Y 6562496
Altitude	32 m
Date et heure	31/07/2019 08h33
Eolienne la plus proche	16,5 km
Eolienne la plus éloignée	18,2 km
Nombre d'éoliennes visibles	4/4
Azimut	-75°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • *Projet* • *Parc construit* • *Parc autorisé* • *Parc en instruction*

Photographie de l'état simulé à 109°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens	Depuis les abords de l'église Saint-Jacques du Cher, le PE Nord N11 s'insère en arrière-plan d'un linéaire arboré. Le parc en projet est en partie masqué par cette végétation et par les constructions du village. Bien que l'insertion du projet participe au renforcement du motif éolien, la hauteur apparente des éoliennes est très faible comparativement aux parcs voisins. Les éoliennes du PE de la plaine des Fiefs, plus proches, sont plus impactantes depuis ce point de vue. Au vu du contexte éolien existant et à venir, la modification du paysage observé, après introduction du PE Nord N11, est qualifiée de très faible.	> Effet de mitage > Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Église Saint-Jacques du Cher (MH 32)		> Phénomène de visibilité > Modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

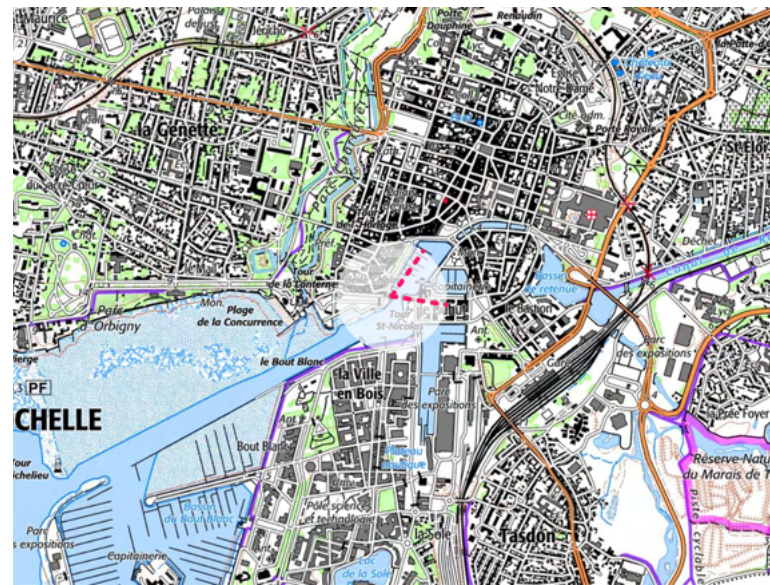
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°7 : Perception depuis la terrasse de la tour de la Chaîne à La Rochelle

Enjeux :

Effet cumulé avec un autre parc éolien

Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	75
Coordonnées L93	X 379557 ; Y 6570210
Altitude	22 m
Date et heure	24/03/2019 11h37
Eolienne la plus proche	13,4 km
Eolienne la plus éloignée	17,4 km
Nombre d'éoliennes visibles	1/4
Azimut	65°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



Photographie de l'état simulé à 64°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER		ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien		Parcs éoliens	Depuis la terrasse de la tour de la Chaîne la vue se découvre sur le centre ancien de La Rochelle. À noter que depuis ce point de vue, le territoire de l'agglomération rochelaise se devine en arrière-plan sans qu'aucun élément qui le compose ne soit clairement identifiable. C'est pourquoi, avec l'éloignement et la nébulosité atmosphérique, les éoliennes du PE de Longèves ne sont pas perceptibles. Le PE Nord N11 est masqué par les constructions de l'hôpital. Il n'y a pas de modification du paysage observé depuis cette tour.	> Pas d'effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé		Tour de la Chaîne (MH 84) et covisibilité avec un ensemble de MH et de sites inscrits et classés du centre de La Rochelle		> Pas de phénomène de visibilité > Pas de modification de l'écran paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

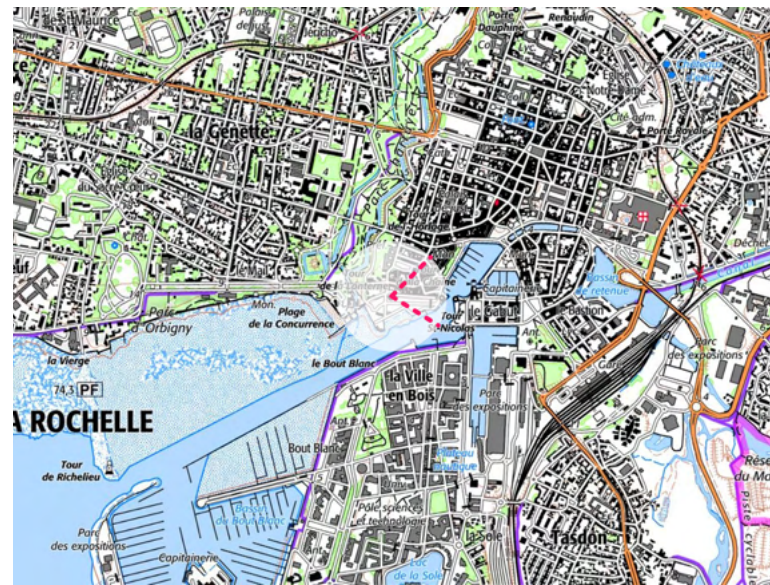
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°8 : Perception depuis la terrasse de la tour de la Lanterne à La Rochelle

Enjeux :

Effet cumulé avec un autre parc éolien

Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	76
Coordonnées L93	X 379335 ; Y 6570216
Altitude	43 m
Date et heure	24/03/2019 12h16
Eolienne la plus proche	13,6 km
Eolienne la plus éloignée	17,6 km
Nombre d'éoliennes visibles	4/4
Azimut	80°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur totale	200 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • Projet • Parc construit • Parc autorisé • Parc en instruction

Photographie de l'état simulé à 77°



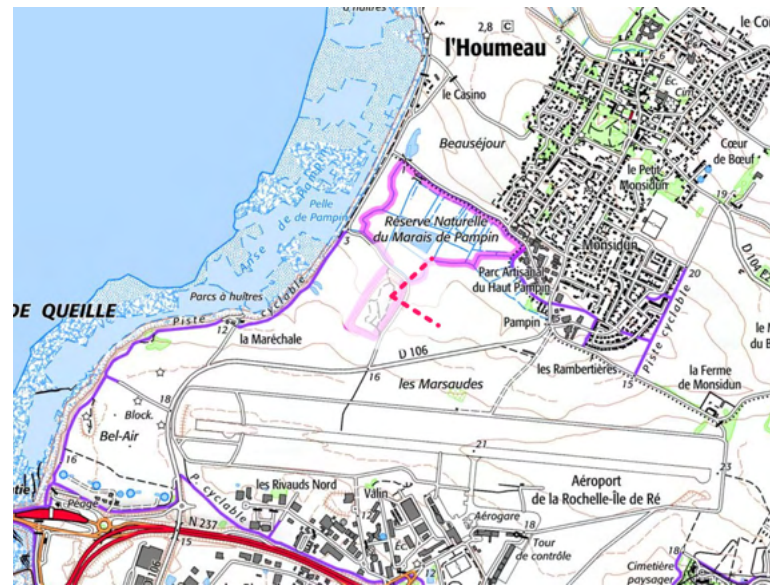
Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens	Depuis la terrasse de la tour de la Lanterne la vue se découvre sur le centre ancien de La Rochelle. À noter que depuis ce point de vue, le territoire de l'agglomération rochelaise se devine en arrière-plan sans qu'aucun élément qui le compose ne soit clairement identifiable. C'est pourquoi, avec l'éloignement et la nébulosité atmosphérique, les éoliennes du PE de Longèves ne sont pas perceptibles. Le PE Nord N11 s'inscrit dans la continuité visuelle des parcs en développement et participe au renforcement de la présence du motif éolien sur ce panorama. Toutefois, la prégnance visuelle de ce dernier est réduite et altérée par la distance d'éloignement. Le parc en projet ne constitue pas de point d'appel visuel. Au vu de l'attrait touristique de cet édifice et au vu du contexte éolien existant et à venir, la modification du paysage observé est qualifiée de faible.	> Effet d'étalement sur l'horizon > Effet de renforcement du motif éolien						
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Tour de la Lanterne (MH 48) et covisibilité avec un ensemble de MH et de sites inscrits et classés du centre de La Rochelle		> Phénomène de visibilité > Modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE :

n°9 : Perception depuis la réserve de Pampin

Enjeux :	Effet cumulé avec un autre parc éolien	Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial à 50°

Caractéristiques de la prise de vue	
Identifiant	73
Coordonnées L93	X 376180 ; Y 6573637
Altitude	19 m
Date et heure	09/04/2020 09h17
Eolienne la plus proche	15,4 km
Eolienne la plus éloignée	19,6 km
Nombre d'éoliennes visibles	3/4
Azimut	107°
Appareil Photo Numérique	Canon EOS 100D
Hauteur de la prise de vue	1,6 m
Caractéristiques du projet	
Diamètre du rotor	200 m
Hauteur totale	150 m
Nombre d'éoliennes	4
Orientation du rotor	Vers l'observateur



LÉGENDE : • *Projet* • *Parc construit* • *Parc autorisé* • *Parc en instruction*

Photographie de l'état simulé à 106°



Photomontage à 50° L'observateur doit s'éloigner de 43 cm pour une observation réaliste sur une impression A3.

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE d'Andilly et PE Longèves	Depuis le tumulus de la réserve du Marais de Pampin, situé au sein du périmètre du SPR de la Rochelle, la vue s'ouvre sur le village de L'Houmeau et la périphérie de La Rochelle : le port et l'aéroport. Tout comme le parc existant de Longèves et le parc d'Andilly, le parc en projet s'inscrit en arrière-plan d'une masse végétale importante, laissant entrevoir quelques fragments de pales par intermittence et dont la fraction visible reste très faible. L'insertion du projet ne génère pas de point d'appel visuel depuis cette réserve naturelle. Au vu du contexte éolien existant et à venir, l'insertion du parc en projet ne modifie pas ou très peu le paysage observé par les visiteurs. L'écrin paysager de ce site est donc préservé.	> Pas de modification de la lisibilité des parcs existants	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	La Rochelle		> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	SPR de La Rochelle		> Phénomène de visibilité > Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

1 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DES AIRES TRÈS ÉLOIGNÉE ET ÉLOIGNÉE

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Le territoire d'étude est marqué par les paysages tabulaires du Marais Poitevin au nord et de la plaine d'Aunis au sud. L'insertion du parc en projet ne perturbe pas significativement l'appréciation des panoramas (photomontages n°1, 3, 4 et 9). La hauteur apparente des éoliennes du projet est relativement faible, ce qui ne génère pas d'effet d'écrasement. Les rapports d'échelles sont donc préservés. Bien que le projet renforce la présence du motif éolien, le parc en projet n'altère pas la lecture des structures paysagères.

Depuis le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, les photomontages réalisés font état d'un impact évalué de nul à faible depuis les aires les plus éloignées.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

Les photomontages réalisés dans l'aire d'étude éloignée témoignent de l'essor du développement éolien sur le territoire. En effet, le paysage tel qu'il est perçu actuellement ne compte que quelques parcs éoliens (on en dénombre 5 soit environ 23 éoliennes en service) et ne reflète pas la réalité de demain. À ce jour, près de 28 éoliennes ont été accordées et 12 sont en cours d'instruction.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le parc en projet ne génère pas (ou peu) d'effets cumulés avec les parcs éoliens existants ou à venir. En effet, la distance d'éloignement et la présence de masses végétales tendent à réduire la visibilité du PE Nord N11. Ce dernier s'inscrit régulièrement dans la continuité visuelle du parc éolien de Longèves avec une superposition plus ou moins importante entre les deux parcs parfois à l'origine d'effets de chevauchements visuels perturbateurs des rotors (photomontages n°4, 7 et 8). Néanmoins, ces chevauchements ne présentent pas d'impact visuel notable puisque les impacts s'échelonnent de nuls à faibles. À l'échelle des aires très éloignée et éloignée, la distance d'éloignement confère au projet une faible hauteur apparente ce qui contribue à réduire l'impact paysager du projet.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

À l'échelle des aires très éloignée et éloignée, cet enjeu présente peu de sensibilité. Du fait du relief, de la végétation et de la distance d'éloignement, le PE Nord N11 n'est pas ou peu visible depuis les principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

La végétation, la position des bourgs, le relief et la distance d'éloignement limitent fortement l'impact du parc en projet sur l'habitat.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ

Les aires très éloignée et éloignée abritent 326 Monuments Historiques, 2 SPR, 13 sites protégés ainsi qu'un bien UNESCO. L'état initial a identifié des sensibilités relativement faibles voire nulles vis-à-vis du projet éolien. Toutefois, 7 éléments patrimoniaux protégés ont fait l'objet de photomontages en raison de leur attractivité touristique et de leur niveau de sensibilité, à savoir :

- l'ancienne abbaye Sain-Pierre (MH) à Maillezais
- la citadelle Vauban (bien UNESCO) à Saint-Martin-de-Ré
- le Marais mouillé Poitevin (site classé)
- la ville de La Rochelle (SPR) et quelques de ces bâtiments remarquables tels que la tour de la Chaîne (MH) et la tour de la Lanterne (MH)
- l'église Saint-Jacques du Cher (MH) à Chambon

Globalement, d'après les photomontages réalisés (au nombre de 7), l'analyse révèle des impacts qualifiés de nuls à très faibles. La prégnance visuelle du projet éolien est en effet régulièrement atténuée par les masses végétales ou bâties telles que les résidus bocagers, les bosquets, les constructions (photomontages n°2 et 8) et par la distance d'éloignement (photomontages n°1, 5, 6 et 7) réduisant ainsi la fraction visible des éoliennes du PE Nord N11.

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IM PACTS PAYSAGERS DES AIRES TRÈS ÉLOIGNÉE ET ÉLOIGNÉE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITE OU COVISIBILITE AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire très éloignée						
1	Perception depuis la tour de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Maillezais	Marais Poitevin (PNR)	Parcs éoliens			Ancienne abbaye Saint-Pierre (MH 337)
2	Perception depuis la citadelle de Vauban, à Saint-Martin-de-Ré		Parcs éoliens			Citadelle Vauban (bien UNESCO)
Aire éloignée						
3	Perception depuis la table d'orientation de la Dive	Marais Poitevin (PNR)	Parcs éoliens			
4	Perception depuis la table d'orientation de Chaillé-les-Marais	Marais Poitevin (PNR)	Parcs éoliens			
5	Perception depuis la frange sud de Maillé, en bordure du site du Marais mouillé Poitevin		Parcs éoliens			Site classé du Marais mouillé Poitevin
6	Perception depuis les abords de l'église Saint-Jacques du Cher à Chambon		Parcs éoliens			Église Saint-Jacques du Cher (MH 32)
7	Perception depuis la terrasse de la tour de la Chaîne à La Rochelle		Parcs éoliens			Tour de la Chaîne (MH 84) et covisibilité avec un ensemble de MH et de sites inscrits et classés du centre de La Rochelle
8	Perception depuis la terrasse de la tour de la Lanterne à La Rochelle		Parcs éoliens			Tour de la Lanterne (MH 48) et covisibilité avec un ensemble de MH et de sites inscrits et classés du centre de La Rochelle
9	Pereption depuis la réserve de Pampin		PE d'Andilly et PE de Longèves		La Rochelle	SPR de la Rochelle

Figure 98 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages des aires très éloignée et éloignée

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------